



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

colonies de vacances

Question écrite n° 84266

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les colonies de vacances. Chaque année, 1,5 million d'enfants partent en colonies. Cependant, en 2002, ils étaient 23 % de moins qu'en 1995. Selon une enquête de l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes, 56 % des parents sont favorables aux colonies mais 71 % trouvent les prix trop élevés et 63 % sont inquiets pour la sécurité de leurs enfants. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement entend prendre des mesures pour aider financièrement les parents à envoyer leurs enfants en colonie et pour les rassurer sur la sécurité. - Question transmise à M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Texte de la réponse

Le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative partage les préoccupations de l'honorable parlementaire sur la baisse de fréquentation des centres de vacances. Pour lutter contre cette baisse, pendant cinq années une campagne de communication à destination du grand public a été organisée. Elle visait à revaloriser l'image de ces structures, en insistant sur la diversité des modes de séjours, des activités et leurs aspects éducatifs. Cependant, il a été constaté par sondage opéré après l'une des dernières campagnes son faible impact sur le public. Aussi, dans le cadre de la commission technique et pédagogique des centres de vacances et de loisirs, un groupe de travail a-t-il été créé cette année afin de réaliser une étude sur l'image des centres de vacances et des centres de loisirs auprès du public. Si des propositions émanent de ce groupe de travail, il en sera tenu compte. Par ailleurs, l'opération « Solidar'été », initiée en 2004, a été reconduite et a permis à plus de 8 000 jeunes ne partant pas en vacances de participer à des activités sportives, culturelles, scientifiques et techniques de qualité pour des séjours d'une durée de cinq jours. Enfin, en ce qui concerne la sécurité dans les centres de vacances, chaque année une instruction sur les vacances d'été demande qu'une attention particulière soit portée à la sécurité des enfants, notamment la nuit, aux risques d'intrusion de personnes extérieures et à la prévention des sorties non contrôlées des enfants. L'attention des organisateurs sur leur responsabilité en la matière a été rappelée et ils seront accompagnés par les services du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative dans leur démarche de sécurisation de leurs accueils.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84266

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2006, page 893

Réponse publiée le : 21 mars 2006, page 3152